

IRA : refonte des modalités de recrutement

Un nouveau modèle de formation au sein des instituts régionaux d'administration (IRA)

A compter des concours ouverts pour une entrée dans les IRA au 1^{er} septembre 2019, deux sessions de concours seront organisées par an. Ce sont plus de 800 postes offerts annuellement, soit environ 400 postes par session de concours.

Calendrier des épreuves de concours :

- Concours de printemps : inscriptions en octobre-novembre, épreuves écrites en février, épreuves orales en mai, entrée à l'IRA choisi au 1^{er} septembre.
- Concours d'automne : inscriptions en juin, épreuves écrites en octobre, épreuves orales en janvier, entrée à l'IRA choisi au 1^{er} mars.

La formation se décompose en deux périodes probatoires :

- une période en institut d'une durée de six mois
- une période en service de six mois avec un accompagnement adapté. La décision de titularisation intervient au terme de cette période de stage au sein d'une administration.

Pour en savoir plus :

[Le portail de la fonction publique](#)

[Décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration](#)